

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2018-04-09

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 9 avril 2018 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et le conseiller suivant : Monsieur Patrick Clowery

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018
4. Suites au procès-verbal du 5 mars 2018
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Demande de dérogation mineure 2018-003
7. PIIA – 5675, chemin de Capelton – bâtiment accessoire
8. Demande à la CPTAQ – 5475, chemin Dunant
9. Nomination de l'adjoint à l'inspecteur en environnement
10. Nomination des patrouilleurs nautiques 2018
11. Nomination des membres du CCU
12. Balises de repérage de numéros civiques
13. Chaises camp de jour et salle communautaire
14. Abat poussière 2018
15. Camion F-550 pour les travaux publics
16. Fermeture de la côte Minton Hill en hiver
17. Avis de motion règlement 2018-03
18. Adoption du projet de règlement 2018-03
19. Règlement d'emprunt de la Régie de l'Est
20. Règlement d'emprunt 2018-01 de la Régie de Coaticook
21. Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (Cauca)
22. Adoption des comptes à payer
23. Correspondance
24. Divers
25. Deuxième période de questions
26. Clôture de la séance

18-04-09.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h 02 et déclare la séance ouverte.

18-04-09.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 5 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2018

18-04-09.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

18-04-09.06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-003

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété située au 3220-3224 chemin de Capelton;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acceptation pour l'installation d'un quai d'une superficie maximum de 40.9 m² au lieu de 16.5 m² et d'une longueur maximum de 11m à partir de la limite de propriété au lieu de 6m;

ATTENDU QUE l'installation ne pourra avoir une longueur maximum de 11m et que cela n'affectera pas la libre circulation de la navigation sur la rivière;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif ont pris en considération l'ensemble du projet dans leurs analyses du dossier;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2018-00-003 avec condition que la forme du quai ne comporte que 2 branches.

M. PATRICK CLOWERY DEMANDE LE VOTE
EN FAVEUR 4
CONTRE 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.07

PIIA – 5675, CHEMIN DE CAPELTON – BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QU'une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire a été déposée concernant la propriété située au 5675, chemin de Capelton (lot 3 964 813);

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR : MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la demande de permis de construction ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.08

DEMANDE À LA CPTAQ – 5475, CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE Madame Annette Martin a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant au lot 6 192 671 situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'achat d'un lot appartenant à Madame Guétane Guay par Madame Martin

ATTENDU QUE le tout consiste au transfert d'un lot d'une propriété agricole à une autre propriété agricole;

PAR CONSÉQUENT
II EST PROPOSÉ PAR : DANIELLE CÔTÉ

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation à la CPTAQ de Madame Annette Martin

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.09

NOMINATION DE L'ADJOINT À L'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QU'il y a une subvention avec Emploi Canada et qu'une personne est requise en période estivale pour le suivi de la vidange des fosses septiques et autres dossiers sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment environnement;

ATTENDU QUE Emmanuelle Bilodeau est l'étudiante engagée pour l'été 2018;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme à titre d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et environnement Mme Emmanuelle Bilodeau pour une période débutant le 7 mai 2018 jusqu'au 17 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.10

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES 2018

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés, pour la saison 2018, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
 - *Règlement sur les petits bâtiments*
 - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
 - *Règlement sur les bouées privées*
 - *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.11

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme en conformité avec le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont en alternance des mandats de deux (2) ans tel que prévu à l'article 2.6 du règlement n° 2014-16;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE la municipalité nomme les membres suivants au comité consultatif d'urbanisme en ce jour du 9 avril 2018 pour un mandat se terminant le 1^{er} mars 2020:

Monsieur Denis Beaulieu, citoyen
Monsieur Marc Richard, citoyen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-04-09.12

SOUSSIONS BALISES DE REPÉRAGE DE NUMÉROS CIVIQUES

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 2018-02 concernant l'installation de balises de repérage;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation des balises de repérage sur l'ensemble du territoire :

Soumissions conformes au devis et appel d'offres

Spectralite/ Signoplus 9030-5814 Québec inc.	
Options 1 ou 2	31 254,75 \$ avant taxes
Signalisation Kalitec inc. (option 1)	36 937,00 \$ avant taxes
Signalisation Kalitec inc. (option 2)	35 552,25 \$ avant taxes

Soumission non conforme au devis et appel d'offres

Groupe Signalisation	34 427,50 \$ avant taxes
----------------------	--------------------------

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de Spectralite/ Signoplus au montant de 31 254,75 \$ avant taxes pour l'option 1 au devis soit la plaque avec la ligne-cadre autour du texte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.13

CHAISES CAMP DE JOUR ET SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'il serait opportun d'acheter des chaises lavables, pliables et empilables pour le camp de jour et pour l'usage de la salle communautaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de CTI pour la fourniture de 40 chaises et d'un chariot de transport au coût de 1 000 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.14

SOUSSIONS ABAT POUSSIÈRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2018;

Somavrac inc.	37 400 \$ plus taxes
Entreprises Bourget inc.	32 901 \$ plus taxes

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes au devis,

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2018 à Les Entreprises Bourget inc. au montant de 32 901 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.15

CAMION F-550 POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir un camion de type F-550 pour les travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission;

Magog Ford 70 330 \$ plus taxes

ATTENDU QUE la soumission est conforme au devis,

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la soumission de 70 330 \$ plus taxes de Magog Ford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.16

FERMETURE DE LA CÔTE MINTON HILL EN HIVER

ATTENDU QUE la municipalité a compétence sur les voies publiques en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, articles 66 et suivants;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite fermer, durant l'hiver, une partie du chemin Minton Hill, soit la côte située entre l'aire de virage du chemin de l'Auberge et l'aire de virage du chemin Minton Hill;

ATTENDU QUE cette fermeture n'a pas l'effet d'enclaver un immeuble et ne cause aucun préjudice aux résidents ou automobilistes;

ATTENDU QUE cette fermeture a pour objectif d'accroître la sécurité routière par l'utilisation d'autres voies publiques dont le profil est plus sécuritaire lors de conditions hivernales;

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

QUE le conseil autorise la fermeture d'une partie du chemin Minton Hill, soit la côte située entre l'aire de virage du chemin de l'Auberge et l'aire de virage du chemin Minton Hill, entre le 15 octobre et le 15 mai;

QUE le conseil autorise l'installation de barrières physiques, blocs de béton ou autre, pour empêcher l'accès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.17

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2018-03

SYLVIE CASSAR donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption le règlement 2018-03 modifiant le règlement 2017-12 concernant le pavage du chemin Haskell Hill et de la rue de la Chaumière. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

18-09-04.18

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-03

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité adopte le projet de règlement 2018-03 modifiant le règlement 2017-12 concernant le pavage du chemin Haskell Hill et de la rue de la Chaumière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.19

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-004 DE LA RÉGIE DE L'EST

ATTENDU QUE la *Régie de l'Est* désire effectuer le rachat des équipements destinés aux opérations de protection incendie et autres services;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU d'approuver le règlement d'emprunt numéro 2018-004 adopté par la *Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est* le 19 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 2 145 665.78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.20

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-01 DE LA RÉGIE DE COATICOOK

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU d'approuver le règlement d'emprunt # 2018-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook le 22 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 500 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.21

CENTRALE D'APPEL D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA)

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008 la municipalité est desservie par le Centre d'appels 911 de la Ville de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE, le 17 mai 2017, la MRC de Memphrémagog a signifié à la Ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE, depuis ce moment, le comité de sécurité incendie, assisté des directeurs incendie du territoire de la MRC, a exploré diverses propositions soumises par trois centrales d'appels;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ces analyses comparatives, les aspects techniques, la recherche et le développement menés par les centrales, le degré de satisfaction des clients desservis par les centrales et les aspects financiers ont été considérés;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont été tenues avec les représentants des trois centrales faisant l'objet de l'analyse comparative;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité incendie et les directeurs incendie recommandent unanimement de retenir la proposition de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la centrale de réponse aux appels d'urgence 911 CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable qu'un seul intervenant négocie une telle entente globale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC pourrait être cet intervenant;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU**

QUE la municipalité du Canton de Hatley manifeste son intérêt à ce qu'une entente intermunicipale globale soit négociée et convenue avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201800175 à 201800264	195 522,75 \$
Salaires mars 2018	21 620,17 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 10 AVRIL 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-09-04.23

CORRESPONDANCE

18-09-04.24

DIVERS

18-09-04.25

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18-09-04.26

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, SYLVIE CASSAR propose la clôture de la séance à 19 h 32

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale